Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-200011773-20261030-D_2026_0179-AU

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT DE ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION DU PLAN DE GESTION DE SÉCURITÉ SANITAIRE DES EAUX (PGSSE)

D_2026_0179

DECISION DU PRESIDENT

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 avril 2026 n°CC_2026_0038 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-4 de son annexe ;

Afin de renforcer la sécurité sanitaire de l'alimentation en eau et de satisfaire aux évolutions réglementaires, Annemasse-Agglo va engager l'élaboration d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE). Cette planification permettra de disposer d'une connaissance exhaustive des vulnérabilités de son système d'alimentation en eau potable sur l'ensemble du périmètre de cette compétence qu'elle assure en régie.

La démarche vise à identifier, hiérarchiser et maîtriser les risques susceptibles d'altérer la qualité de l'eau distribuée, depuis la ressource jusqu'au compteur de l'abonné. Cela contribuera à la préservation durable des ressources en eau, à l'adaptation du service aux aléas climatiques et à la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable pour l'ensemble des usagers.

L'opération consiste donc à élaborer et mettre en œuvre un PGSSE couvant l'ensemble du système de production et de distribution d'eau potable d'Annemasse Agglo. L'étude comprendra l'état des lieux fonctionnel et organisationnel du service, l'analyse des dangers et des risques sanitaires, l'élaboration d'un plan d'actions hiérarchisées ainsi que la mise en place d'outils de suivi permettant d'inscrire la démarche dans une logique d'amélioration continue.

Dans le cadre de ce projet, Annemasse-Agglo sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Département de la Haute-Savoie.

Le montant du projet est estimé à 250 000 € HT.
L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse subventionne le projet à hauteur de 50 %, soit une subvention estimée de 125 000 € HT.
Le Département de la Haute-Savoie subventionne les études à hauteur de 30 % du montant des travaux, soit une subvention estimée de 75 000 € HT.

Le Président DÉCIDE :

D'APPROUVER le projet de réalisation du PGSSE d'Annemasse Agglo dont le contenu est ci-dessus explicité ;

DE SOLLICITER les aides financières de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Département de la Haute-Savoie pour la réalisation du PGSSE d'Annemasse Agglo ;

DE SIGNER lui-même ou de faire signer à son représentant les documents se rapportant à ces aides.

Signé électroniquement par : Gabriel DOUBLET
Date de signature : 10/11/2026
Qualité : Agglo - Presidence

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-200011773-20261030-D_2026_0179-AU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.